

Vote par procuration¹

Vos informations

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Numéro national d'électeur : | | | | | | | | | |

! Le numéro national d'électeur contient jusqu'à 9 chiffres et est présent sur la carte électorale. Il peut également être retrouvé sur la page « Interroger sa situation électorale » sur le site internet service-public.fr

Tél. : _____ Courriel² : _____

Vous êtes inscrit sur la liste électorale (cochez une case uniquement) :

de la commune de : _____

Département ou collectivité : _____

! Pour Paris, Lyon, Marseille, indiquer aussi l'arrondissement.

consulaire³ de : _____ Pays : _____

Votre procuration

Vous pouvez cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration, ou cocher les deux cases.

1. Vous donnez procuration pour voter à votre place à :

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Numéro national d'électeur : | | | | | | | | | |

Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :

Pour l'élection : _____ du : J J / M M / A A A A
Type d'élection Date du premier tour

Pour le premier tour

Pour le second tour (cochez une ou deux cases)

Jusqu'au⁴ : J J / M M / A A A A

2. Vous résiliez à la date de signature de ce document toute procuration que vous avez établie précédemment.

Votre signature : _____

Cadre réservé à l'administration

Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration : _____

Cochez la case correspondante :

Police nationale Gendarmerie nationale Tribunal Consulat

Fait à : _____ Signature et cachet de l'autorité : _____

Le : J J / M M / A A A A

¹ Ce formulaire est émis par le ministère de l'Intérieur. Code électoral, articles L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80.

² Cette information est facultative. Votre mairie ou consulat pourra vous contacter en cas de besoin.

³ Case à cocher uniquement pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

⁴ La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an pour les électeurs inscrits sur une liste électorale communale et de trois ans pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

Récépissé à conserver par le demandeur

! Pour être valide, ce récépissé doit être présenté pour signature à l'autorité établissant la procuration.

Le demandeur

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

1. A donné procuration pour voter à sa place à :

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :

Pour l'élection : _____ du : J J / M M / A A A A
Type d'élection Date du premier tour

Pour le premier tour

Pour le second tour (cochez une ou deux cases)

Jusqu'au¹ : J J / M M / A A A A

2. A résilié à la date de signature de ce document toute procuration qu'il a établie précédemment.

Cadre réservé à l'administration

Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration : _____

Cochez la case correspondante :

Police nationale Gendarmerie nationale Tribunal Consulat

Fait à : _____ Signature et cachet de l'autorité : _____

Le : J J / M M / A A A A

Vos données personnelles sont inscrites dans le Répertoire électoral unique mis en œuvre par le responsable de traitement, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour gérer les procurations. Les agents habilités de la mairie ou du consulat concerné ont accès à vos données pour traiter votre demande (décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 modifié). Vos données seront conservées par l'INSEE jusqu'au 31 décembre de l'année suivant la fin de validité de la procuration. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez les exercer auprès de l'INSEE (contact-rgpd@insee.fr) ou de son délégué à la protection des données (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). En dernier recours, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr).

¹ La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an pour les électeurs inscrits sur une liste électorale communale et de trois ans pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

G



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOTE PAR PROCURATION

**RECEPISSE A REMETTRE
AU MANDANT**

AFFRANCHISSEMENT
EN COMPTE
AVEC LA POSTE
AUTORISATION DC/
ELECTIONS
POLITIQUES

D

DESTINATAIRE :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOTE PAR PROCURATION